

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**ASSOCIATION COLLECTIF D'ENFANTS "PIGEON VOLE" CRECHE PARENTALE  
4, rue Paul Verlaine  
49124 - SAINT BARTHELEMY D'ANJOU**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

A l'assemblée générale de l'association « COLLECTIF D'ENFANTS "PIGEON VOLE" CRECHE PARENTALE »,

### **I. Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale en date du 22 novembre 2021, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « COLLECTIF D'ENFANTS "PIGEON VOLE" CRECHE PARENTALE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **II. Fondement de l'opinion**

---

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **III. Justification des appréciations**

---

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **IV. Vérifications spécifiques**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### **V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance associative relatives aux comptes annuels**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.



## VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à ECOUFLANT, le 28 mars 2024

**P/ SAS A3CF Audit**

Médéric CHADAIGNE

Commissaire aux comptes - Associé



## **Annexe au rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

### **Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes :**

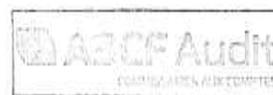
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Bilan association ANC

Présenté en Euros

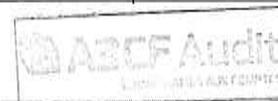
ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé						
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, droits similaires	1 918,80	1 918,80				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 215,57	3 663,16	1 552,41	2 423,52	- 871	
Autres immobilisations corporelles	63 450,66	38 802,07	24 648,59	19 112,06	5 537	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
<b>Immobilisations financières</b>						
Participations et créances rattachées						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres						
<b>TOTAL (I)</b>	<b>70 585,03</b>	<b>44 384,03</b>	<b>26 201,00</b>	<b>21 535,58</b>	<b>4 665</b>	
<b>Actif circulant</b>						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 337,91		4 337,91	3 864,85	473	
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	71 452,27		71 452,27	38 332,68	33 120	
Valeurs mobilières de placement	53 283,50		53 283,50	53 283,50		
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	81 392,44		81 392,44	121 658,67	- 40 266	
Charges constatées d'avance	504,00		504,00	1 086,96	- 583	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>210 970,12</b>		<b>210 970,12</b>	<b>218 226,66</b>	<b>- 7 257</b>	
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>281 555,15</b>	<b>44 384,03</b>	<b>237 171,12</b>	<b>239 762,24</b>	<b>- 2 591</b>	



## Bilan association ANC (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
<b>Fonds propres</b>			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires	134 907,08	185 311,93	- 50 405
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	-15 690,51	-50 404,85	34 714
Situation nette (sous total)	119 216,57	134 907,08	- 15 691
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	9 341,97		9 342
Provisions réglementées			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>128 558,54</b>	<b>134 907,08</b>	<b>- 6 349</b>
<b>Fonds reportés et dédiés</b>			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
<b>TOTAL (II)</b>			
<b>Provisions</b>			
Provisions pour risques	37 700,39	37 700,39	
Provisions pour charges	22 489,00	17 535,00	4 954
<b>TOTAL (III)</b>	<b>60 189,39</b>	<b>55 235,39</b>	<b>4 954</b>
<b>Dettes</b>			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 686,50	5 132,99	1 554
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	41 736,69	44 407,78	- 2 671
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		79,00	- 79
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>48 423,19</b>	<b>49 619,77</b>	<b>- 1 197</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>237 171,12</b>	<b>239 762,24</b>	<b>- 2 591</b>
<b>Engagements reçus</b>			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
<b>Engagements donnés</b>			



## Compte de résultat association ANC

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
<b>Produits d'exploitation</b>				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de services	47 009,83	39 566,40	7 443	18,81
dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	232 594,73	206 524,22	26 071	12,62
Versements des fondateurs ou consommations/dotation comptable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur les amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charge	2 761,92	2 110,04	652	30,89
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	1 920,18	257,77	1 662	644,92
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>284 286,66</b>	<b>248 458,43</b>	<b>35 828</b>	<b>14,42</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	46 205,14	46 841,82	- 637	-1,36
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	4 499,97	4 314,97	185	4,29
Salaires et traitements	189 024,76	182 235,27	6 789	3,73
Charges sociales	51 148,98	56 187,46	- 5 038	-8,97
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 193,77	5 922,03	272	4,59
Dotations aux provisions	4 954,00	3 835,00	1 119	29,18
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	5,95	165,03	- 159	-96,39
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>302 032,57</b>	<b>299 501,58</b>	<b>2 531</b>	<b>0,85</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-17 745,91</b>	<b>-51 043,15</b>	<b>33 297</b>	<b>65,23</b>
<b>Produits financiers</b>				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	1 675,37	696,30	979	140,61
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>1 675,37</b>	<b>696,30</b>	<b>979</b>	<b>140,61</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
<b>Total des charges financières (IV)</b>				
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>1 675,37</b>	<b>696,30</b>	<b>979</b>	<b>140,61</b>

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>-16 070,54</b>	<b>-50 346,85</b>	<b>34 276</b>	<b>68,08</b>
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	483,03		483	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>	<b>483,03</b>		<b>483</b>	<b>N/S</b>
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>				
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>483,03</b>		<b>483</b>	<b>N/S</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	103,00	58,00	45	77,59
<b>Total des produits (I + III + IV)</b>	<b>286 445,06</b>	<b>249 154,73</b>	<b>37 290</b>	<b>14,97</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>302 135,57</b>	<b>299 559,58</b>	<b>2 576</b>	<b>0,86</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-15 690,51</b>	<b>-50 404,85</b>	<b>34 714</b>	<b>68,87</b>
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature	19 167,01	18 549,88	617	3,33
. Bénévolats	40 627,41	33 596,43	7 031	20,93
<b>Total</b>	<b>59 794,42</b>	<b>52 146,31</b>	<b>7 648</b>	<b>14,67</b>
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services	19 167,01	18 549,88	617	3,33
. Prestations				
. Personnel bénévole	40 627,41	33 596,43	7 031	20,93
<b>Total</b>	<b>59 794,42</b>	<b>52 146,31</b>	<b>7 648</b>	<b>14,67</b>



## Annexe

### Introduction

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 237 171,12 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 286 445,06 euros et un total charges de 302 135,57 euros, dégageant ainsi un résultat de – 15 690,51 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2023 et finit le 31/12/2023.

Il a une durée de 12 mois.

### Présentation de l'association

L'association CRECHE PIGEON VOLE a pour objet social, l'éducation collective et l'éveil des jeunes enfants en privilégiant la participation parentale.

Description des activités / missions de l'association			
Activités/Missions	Description (nature et périmètre)	Moyens mis en oeuvre	Ressources/Financement
St Barthélemy	Capacité : 18 places	Moyens matériels, humains et financiers	PSU Contributions des parents

Les activités de l'association sont assurées en termes de moyens humains par des salariés représentant 6,4 équivalents temps plein et par le bénévolat des parents.

### Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'association CRECHE PIGEON VOLE ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général et en particulier les règlements suivants :

- Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels
- Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et le n°2020-08 qui est venu le compléter.

Les méthodes comptables retenues ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



Les principales méthodes utilisées sont :

### Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Il est mis en application les réglementations d'évaluation et d'amortissement des immobilisations issues du règlement ANC 2014-03 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Les choix mis en œuvre pour l'application de ces nouvelles réglementations sont les suivants :

- Application de la mesure de simplification en faveur des PME.
- Décomposition des immobilisations et durée d'amortissement des composants de la manière suivante :

### Immeubles

Non applicable

### Autres immobilisations

La décomposition des biens non immobiliers est pratiquée en retenant comme critères les éléments d'appréciation suivants :

- La valeur du composant doit être supérieure de 15 % au prix de revient de l'immobilisation ;
- Les éléments principaux, dont la durée d'utilisation est égale à 80 % ou plus de la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation prise dans son ensemble, ne sont pas identifiés en tant que tels.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction :

- ✓ de la durée normale d'utilisation pour les biens immobiliers et les autres immobilisations décomposables ;
- ✓ de la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées par catégories :

- ✓ logiciel : 4 ans
- ✓ matériel et mobilier : 3, 4 ou 5 ans
- ✓ agencements : 6 ou 10 ans
- ✓ matériel informatique : 3 ans

La base amortissable est constituée pour une immobilisation par sa valeur brute totale (y compris la valeur résiduelle).

### Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.  
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents compte de charge correspondant à leur nature.

### Engagements Hors bilan

Néant

### Evènements postérieurs à la clôture des comptes

Néant

### Provisions

#### ✓ Provisions pour indemnités de fin de carrière

La constitution d'une provision n'est pas obligatoire. A titre dérogatoire, il a été comptabilisé une provision pour indemnité de fin de carrière des salariés partant en retraite calculée de la manière suivante :

Le calcul, basé sur les salariés en CDI, est établi à partir du logiciel Actu-R, selon les paramètres suivants :

- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel :
  - 1% constant pour la catégorie cadres
  - 2% constant pour la catégorie non-cadres
- Table de mortalité INSEE H-F 2019-2021
- Progression des salaires : 2% constant
- Taux de charges patronales : 40%
- Taux d'actualisation : 3,17%

Le montant de l'engagement constaté au 31/12/2023 est de 22 489 €.

#### ✓ Provisions pour fonds de trésorerie

La provision pour fonds de trésorerie calculée en retenant 2 % des charges de l'exercice n'est plus dotée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### Produits à recevoir

Les provisions pour produits à recevoir s'élèvent à 61 408,38 € et se décomposent de la façon suivante :

- Subvention CAF solde 2023 (versement CAF) :	26 250,33 €
- Subvention MSA solde 2023 (versement MSA) :	1 735,03 €
- Subvention CEJ 2023 (versement CAF) :	33 423,00 €

**Charges à payer**

Les provisions pour charges à payer s'élèvent à 29 273,14 € et se décomposent de la façon suivante :

- Provision congés payés + charges sur congés payés : 28 989,14 €
- Prime transport : 284,00 €

**Concours publics & subventions octroyées**

Montants des concours publics & subventions octroyées sur l'exercice.

Informations sur les concours publics & subventions octroyés dans l'exercice			
Intitulé	Nature	Catégories d'autorités administratives	Montants (arrondi à l'euro)
PSU - complément CAF	Concours public	CAF	158 357 €
Subvention fonctionnement	Subvention exploitation	Ville de Saint Barthélemy d'Anjou	35 917 €
PSU – complément MSA	Concours public	MSA	4 898 €
CEJ	Concours public	CAF	33 423 €

**Détail de la subvention de la Mairie de Saint Barthélemy d'Anjou**

La subvention de la Mairie pour 2023 est comptabilisée pour un montant de 35 917 €.

La convention applicable depuis le 1er janvier 2019 a pour conséquence le calcul et la comptabilisation au titre de l'année N, d'un montant calculé en fonction des heures facturées de l'année N-2.

Jusqu'au 31/12/2022, la Ville de Saint Barthélemy d'Anjou percevait la subvention CEJ de la CAF qu'elle reversait à l'Association CRECHE PIGEON VOLE.

Depuis 2023, la subvention CEJ est versée directement par la CAF à l'association.

**Contribution volontaire en nature****Mise à disposition des locaux**

Depuis juillet 2013, l'association exerce son activité dans des locaux rénovés et agrandis dont la mairie de Saint Barthélemy d'Anjou est propriétaire.

L'avantage en nature est évalué selon la proposition de calcul du Conseil Départemental validé par la CAF en 2023, de la façon suivante :

- . Tarif horaire du Conseil Départemental : 5,73 €/h
- . Jours d'ouverture : 226 jours
- . Heures d'ouverture par jour : 11 heures

soit un montant de 14 244,78 € ((11h x 226 j) x 5,73 €).

Il doit être défalqué de ce montant la prise en charge des fluides (électricité, gaz) par l'association pour 3 124,70 €.

Il s'ensuit un avantage en nature pour la mise à disposition des locaux pour 2023 évalué à 11 120,08 €.



### Charges supplétives de la Mairie

L'association bénéficie de charges supplétives de la Mairie de Saint Barthélemy d'Anjou pour un montant de 8 046,93 €, informations transmises par la mairie pour l'année 2023.

### Heures de bénévolat

L'association bénéficie d'heures de bénévolat exercées par les parents adhérents.

- Les heures de permanence sont effectuées pour le fonctionnement (présence auprès des enfants en coopération avec l'équipe éducative), conformément aux statuts de l'association.

Pour 2023, elles représentent 2 944,00 heures.

- Les heures de vie associative correspondent aux heures de réunions mensuelles et commissions techniques.

Pour 2023, elles représentent 495,00 heures.

- les heures de bénévolat en dehors des réunions mensuelles et permanences.

Pour 2023, elles représentent 116,00 heures.

Le total de ces 3555,00 heures est valorisé sur la base du SMIC horaire à la date de réalisation c'est à dire :

- du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2023 à 11,27€ / heure

- du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2023 à 11,52€ / heure

Soit un total de 40 627,41€.

### Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 1 800 €.



## Notes sur le bilan actif

### Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 919			1 919
Immobilisations corporelles	57 807	10 859		68 666
Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>59 726</b>	<b>10 859</b>		<b>70 585</b>

### Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
<b>TOTAL I</b>				
Autres immobilisations incorporelles	<b>TOTAL II</b>	1 919		1 919
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	2 792	871		3 663
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	30 816	4 752		35 568
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	2 664	570		3 234
Emballage récupérables et divers				
<b>TOTAL III</b>	<b>36 271</b>	<b>6 194</b>		<b>42 465</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>38 190</b>	<b>6 194</b>		<b>44 384</b>

### Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances usagers			
Autres créances	4 338	4 338	
<b>Charges constatées d'avance</b>	504	504	
<b>TOTAL</b>	<b>4 842</b>	<b>4 842</b>	

### Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	9 825
Autres produits à recevoir	61 627
<b>TOTAL</b>	<b>71 452</b>



## Notes sur le bilan passif

## Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	185 312	-50 405			134 907
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-50 405	50 405		-15 691	-15 691
Dont générosité du public					
<b>Situation nette</b>	<b>134 907</b>			<b>-15 691</b>	<b>119 217</b>
<b>Situation nette dont générosité du public</b>					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement			9 342		9 342
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
<b>TOTAL</b>	<b>134 907</b>		<b>9 342</b>	<b>-15 691</b>	<b>128 559</b>
<b>TOTAL dont générosité du public</b>					



*Provisions pour risques et charges*

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires	17 535	4 954		22 489
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	37 700			37 700
<b>TOTAL (II)</b>	<b>55 235</b>	<b>4 954</b>		<b>60 189</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>55 235</b>	<b>4 954</b>		<b>60 189</b>
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		4 954		
- financières				
- exceptionnelles				

*Etat des dettes et produits constatés d'avance*

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	6 686	6 686		
Dettes fiscales et sociales	41 737	41 737		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>48 423</b>	<b>48 423</b>		

*Charges à payer par poste de bilan*

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	4 590
Dettes fiscales et sociales	32 493
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>37 084</b>